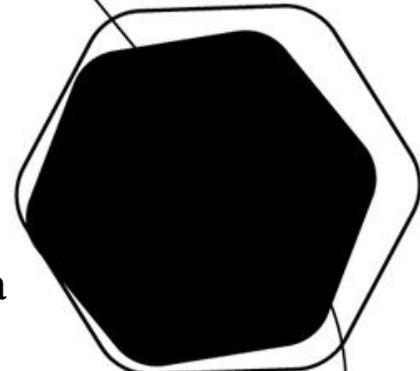


Maîtrise des risques accidentels

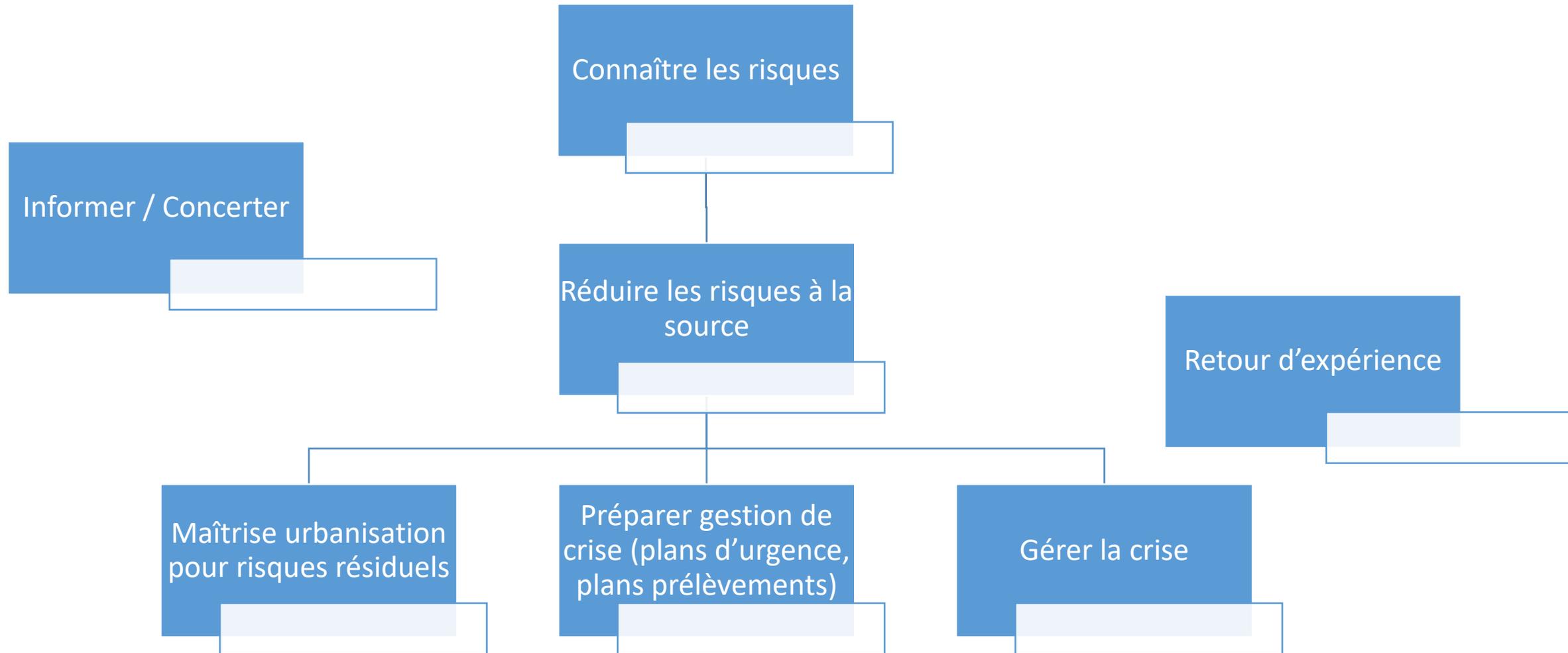
Bureau des risques des industries de l'énergie et de la chimie (BRIEC)



Politique maîtrise risques industriels



Articulation politique risque industriel



La hiérarchie de traitement des 4 piliers de la maîtrise des risques



Pilier 'Maîtrise de l'urbanisation' mobilisé uniquement lorsque la démarche de réduction du risque à la source a été menée à son terme dans des limites technico économiques acceptables

La hiérarchie de traitement des 4 piliers de la maîtrise des risques

**Réduction du
risque à la source**



De la responsabilité de l'exploitant

**Maîtrise de
l'urbanisation**



**De la responsabilité des pouvoirs
publics**

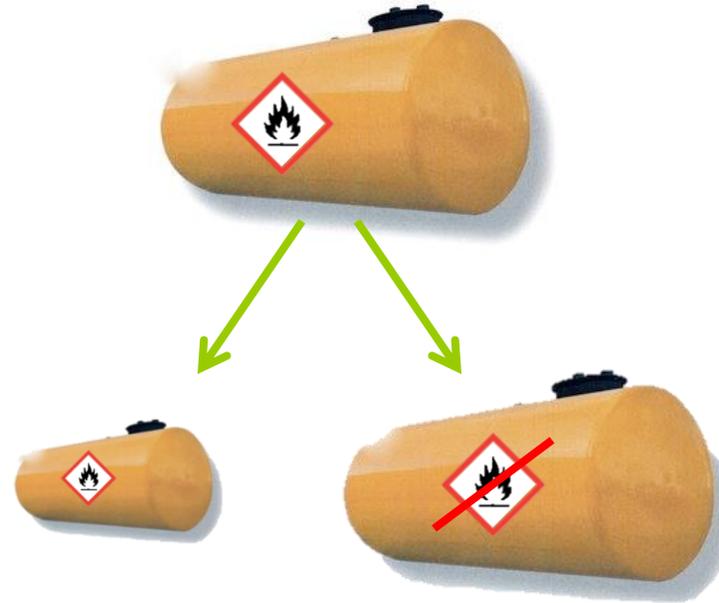
Plans de secours

**Information du
public**



**De la responsabilité des pouvoirs
publics et de l'exploitant**

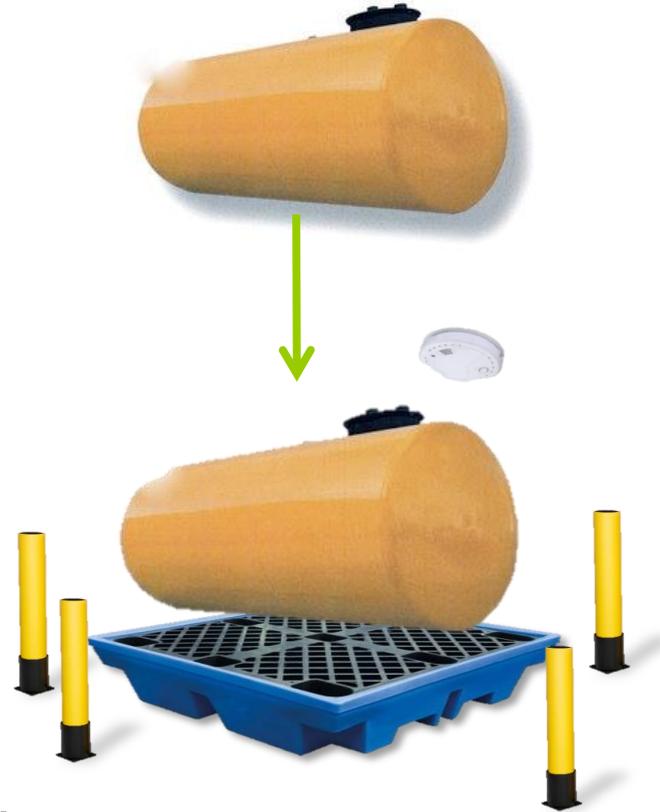
1er pilier : la réduction du risque à la source



Diminution des risques intrinsèques aux substances / produits / mélanges :

- Substitution modifiant les mentions de dangers
- Réduction des volumes

1er pilier : la réduction du risque à la source



Nouvelles barrières de sécurité :

- Prévention - éviter ou limiter la probabilité d'un événement, en amont du phénomène dangereux (ex : plots antichoc)
- Limitation – limiter l'intensité des effets d'un phénomène dangereux (ex : soupapes)
- Protection – limiter les conséquences sur les cibles potentielles par diminution de la vulnérabilité (ex : mur coupe-feu)

Réduire risques à la source

- Arrêtés ministériels, arrêtés préfectoraux
- Pour les sites D, DC et E : Prescriptions dans arrêtés ministériels
- Pour les sites A, Seveso : Étude de dangers

L'étude de dangers

- Pas un simple document administratif **MAIS** un outil de l'exploitant pour **démontrer qu'il a mis en place les mesures nécessaires** pour éviter de porter atteinte à l'homme et à l'environnement (conception, mise en service, exploitation, modification, maintenance....)
- L'EDD permet **d'autoriser** et de réglementer la ou les installations dont elle est l'objet
- L'EDD sert de base à :
 - La mise en place de **mesures d'urbanisme ou constructives**
 - L'élaboration des **plans de secours** (POI, PPI)
 - La **communication avec le public** (CSS...)

Installations Seveso dans la nomenclature ICPE

- Adaptation de la nomenclature au règlement CLP et à l'annexe I de la directive Seveso III – Rubriques 4XXX
- **Nomenclature autoportante**, reprenant dans un document unique l'ensemble des seuils et régimes applicables aux ICPE

4422	Peroxydes organiques type E ou type F. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t 2. Supérieure ou égale à 500 kg mais inférieure à 10 t..... <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.</i>	A D	1
------	--	--------	---

- Un certain nombre d'obligations réglementaires issues du statut Seveso

2ème pilier : la maîtrise de l'urbanisation



Plusieurs outils à disposition de l'inspection :

- servitude d'utilité publique
- porter à connaissance
- etc.

Pour urbanisme futur

Ne pas accroître la vulnérabilité des territoires exposés au risque accidentel

- plan de prévention des risques technologiques

Pour urbanisme futur + existant

Idem + Corriger les situations d'urbanisme du passé par l'outil mesures foncières (expropriation, délaissement, travaux prescrits)

3ème pilier : l'organisation des secours

Prévoir les mesures à prendre et moyens de secours à mettre en œuvre en cas de sinistre

Pour les incidents/accidents dont les effets restent confinés à l'intérieur de l'établissement

- Plan d'opération interne (Exploitant)

Pour les incidents/accidents dont les effets sortent de l'établissement et sont susceptibles de menacer la sécurité des populations :

- Plan particulier d'intervention (Préfet)
- Plan communal de sauvegarde (Maire)

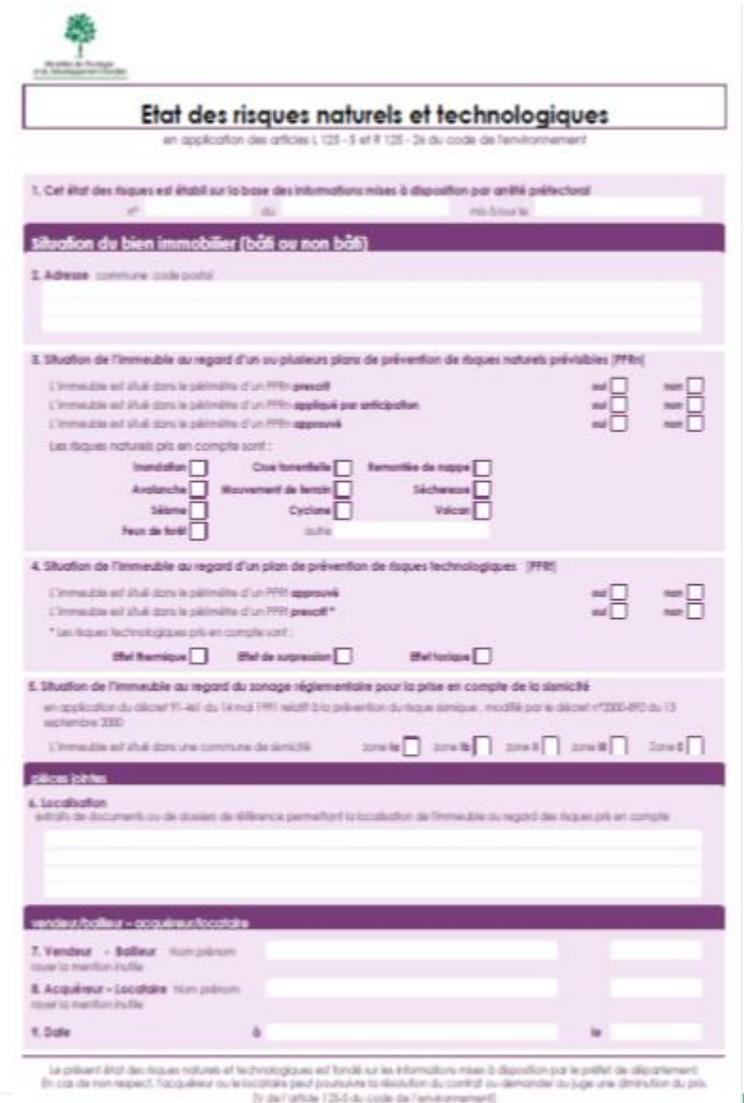


Importance de réaliser des exercices



4ème pilier : l'information du public

- Enquête publique
- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Information Acquéreur Locataire (IAL)
- Commissions de Suivi de Sites (CSS)
- Sites internet Ministère, ...



Etat des risques naturels et technologiques
en application des articles L 125 - 3 et R 125 - 24 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° _____ du _____ 20__

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation Cue torrentielle Remontée de nappe

Avalanche Mouvement de terrain Sécheresse

Séisme Cyclone Volcan

Feux de forêt Autre _____

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé oui non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Risque chimique Risque de pression Risque toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application du décret n° 441 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n° 2004-870 du 13 septembre 2004

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 0 zone 1 zone 2 zone 3 zone 4

pièces jointes

6. Localisation
extraits de documents ou de données de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

vendeur/bailleur - copropriétaire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom _____
N° de mention INSEE _____

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom _____
N° de mention INSEE _____

9. Date à _____ le _____

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non-respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
(v. par l'article 125-5 du code de l'environnement)

Suites de l'accident du 26 septembre 2019 à Rouen



Contexte

Le 26 septembre 2019 :

Incendie sur les sites de Lubrizol et Normandie logistique



- Retour d'expérience : un développement rapide de l'incendie sur une surface importante (> 3ha) :
 - Surface et alimentation de la nappe enflammée, accès à la rétention déportée
 - Proximité entre stockages, y compris les stockages d'entreprises voisines
 - Incendie hors stratégie incendie / scénario POI (donc manque d'émulseurs)
 - Insuffisance des dispositifs de détection sur le stockage extérieur,
 - Interrogation sur le niveau de sécurité des entrepôts anciens
- Difficultés dans la gestion de crise :
 - Accès à l'état de connaissance des matières stockées
 - Information sur les polluants susceptibles d'être émis

Des évolutions réglementaires

Retour d'expérience de l'accident du 26 septembre 2019

➡ Un ensemble de dispositions réglementaires

- Des dispositions pour anticiper et limiter le risque incendie
 - Appréhender les risques de manière globale
 - Augmenter la sécurité des installations, nouvelles comme existantes

➡ Volet « Entrepôts » :

➡ Volet « liquides inflammables et combustibles »

- Des dispositions pour mieux se préparer en cas de sinistre

➡ Volet « Seveso »

➡ Volet « Etat des matières stockées »



Et d'autres actions transverses

Réduction risque à la source

- Nouveau package réglementaire (entrepôt, stockage de liquides inflammables, Seveso)
- Inspections bande 100 mètres autour Seveso

Préparation gestion de crise

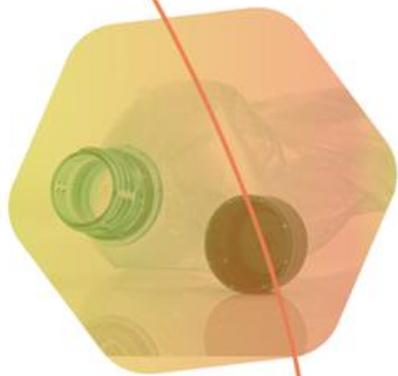
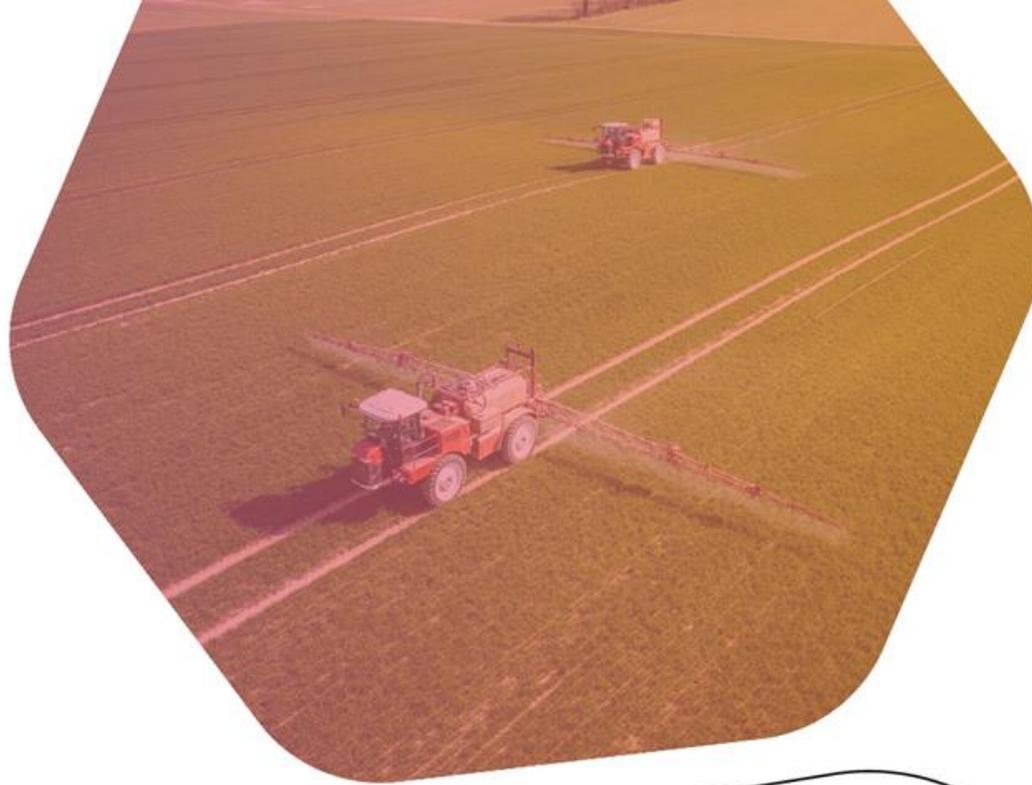
- Meilleure connaissance substances susceptibles d'être émises + obligation contrat prélèvement
- Etat des stocks en temps réel des quantités stockées
- POI étendus aux Seveso seuils bas

Gestion de crise

- Cell broadcast, etc.

Post-accident

- Base de données des mesures
- Meilleurs référentiels comparaison



FIN

